

*Initiatives ministérielles*

Par exemple, je me souviens qu'il y a quelques années nous avons étudié le projet de loi C-21, qui portait sur les produits pharmaceutiques. Le gouvernement et les partis d'opposition avaient convoqué des spécialistes d'un peu partout dans le pays, et ceux-ci avaient pu nous expliquer non seulement le sens du langage technique employé, mais aussi la portée des dispositions. Ces témoins nous ont expliqué ce qui allait se passer dans trois ou six mois, mais aussi dans deux ou trois ans. Évidemment, vous pouvez toujours vous fonder sur la jurisprudence. Vous pouvez vous reporter à la Common Law ou à des décisions rendues dans d'autres pays qui peuvent avoir une incidence particulière sur notre législation. Il y a aussi les décisions judiciaires rendues par les tribunaux. Toutefois, je pense qu'en faisant uniquement témoigner des spécialistes des questions techniques et en limitant la définition de telles personnes, nous gênons sensiblement les efforts des députés qui veulent améliorer une mesure législative donnée.

L'opposition à la Chambre est parfaitement consciente du fait que la collectivité compte un grand nombre de personnes compétentes pour témoigner sur des questions techniques, et que ces personnes sont très utiles aux comités chargés d'étudier des mesures législatives. Les représentants du gouvernement n'ont tout simplement pas toutes les compétences nécessaires pour aider un comité à évaluer les répercussions d'un projet de loi. Des représentants du milieu des affaires et du travail, des groupes d'intérêt, des universités, ainsi que des bénéficiaires et des victimes possibles de la mesure législative sont tous en mesure de fournir le genre d'aide technique dont ont besoin les comités chargés d'étudier des projets de loi.

Toute tentative malheureuse faite par le gouvernement afin de restreindre la portée de la définition n'entraînerait pas réellement des problèmes politiques à la Chambre, mais elle engendrerait une frustration plus grande chez le public qui se sentirait laissé de côté par le gouvernement. C'est là, malheureusement, la conséquence concrète des changements proposés par le gouvernement. Ceux-ci ont pour résultat d'exclure la population du processus.

En attendant, le premier ministre parle d'un gouvernement ouvert. Ce gouvernement doit s'imaginer qu'il est avisé de prétendre que la mesure proposée aura l'effet contraire. Il soutient qu'elle permettra aux députés de passer plus de temps dans leurs circonscriptions pour écouter leurs électeurs. En réalité, cette mesure laisse moins de temps et d'occasions aux députés de faire quelque chose au nom des personnes qu'ils représentent.

Le gouvernement soutient que les changements qu'il propose visent à redorer l'image du Parlement. En fait,

chacune de ces propositions a pour but d'affaiblir le Parlement et de rendre plus difficile pour ses membres la discussion des questions qui préoccupent la population du Canada. L'adoption de ces propositions du gouvernement n'aurait pour effet que de frustrer les efforts du Parlement.

• (1730)

Monsieur le Président, étant donné que vous siégez dans cette enceinte depuis de nombreuses années, je tiens à vous dire que le gouvernement peut être certain que cette exaspération se manifesterait très probablement d'une façon imprévisible qui ne fera vraisemblablement rien pour améliorer la réputation du Parlement, sans parler du gouvernement fédéral.

Le gouvernement propose d'aborder un certain nombre de questions de procédure qui n'exigent aucune modification, si ce n'est qu'elles représentent certains inconvénients pour le gouvernement qui est comptable à la population.

Même dans les cas où le gouvernement formule des propositions qui méritent d'être étudiées plus à fond, il agit de façon préventive ou, dans le cas du système des comités, il prépare des initiatives futures en vue d'empêcher la population de se faire entendre.

Je tiens à préciser clairement, au nom de mon parti, que nous sommes contre ce train de modifications au Règlement et que nous ne cessons de défendre cette position depuis le début.

Le leader du gouvernement à la Chambre des communes a parlé de l'efficacité du Parlement, et du cynisme des Canadiens, puis il a ajouté que nous devons réduire les jours de séance parce que, dans d'autres pays, le Parlement siège moins longtemps qu'au Canada. Or, il a oublié de parler de notre géographie et du fait que les Canadiens sont répartis un peu partout dans notre merveilleux pays. Fondamentalement, nous avons une petite population. De là la nécessité d'un dialogue, d'un débat et d'une meilleure compréhension des divers points de vue.

Il parle d'autres pays. Je le répète, cela fait partie de la grande stratégie du gouvernement qui cherche à écarter le Parlement.

Pour un instant, parlons des médias nationaux. Quelles seront les conséquences pour eux? Ils ont un rôle à jouer. Parfois, ils ne sont pas très tendres à l'endroit du gouvernement ou de l'opposition. Quoi qu'il en soit, nous vivons dans une société libre et démocratique et ils ont le droit de se renseigner, de demander des comptes aux ministres au sujet des miettes d'information qu'ils peuvent donner et des divers discours qu'ils peuvent prononcer dans tout le pays.